



ACTION SOCIALE

75

Le SDAS FO 75 rejoint l'appel à la grève et à la manifestation **le 30 janvier 2018** de la Fédération Nationale de l'Action Sociale. Il prolonge celui des fédérations syndicales des Services Publics et de Santé FO, CGT Santé et Action Sociale, CGT des Services Publics, CFDT Santé Sociaux, UNSA Santé Sociaux, CFTC Santé Sociaux en direction des personnels travaillant dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et dans les services de maintien à domicile.

La dégradation des conditions d'accueil des usagers et des conditions de travail du personnel est devenue alarmante dans les maisons de retraite. Cela fait suite à la mise en place des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre les établissements et l'ARS, dispositif par lequel l'obligation de moyens est remplacée par l'obligation de résultats dans le cadre d'enveloppes budgétaires bloquées sur 5 ans.

Notre secteur social et médico-social se retrouve confronté, lui aussi, à la contrainte de ce dispositif budgétaire pour les établissements financés par l'ARS depuis la Loi de financement de la Sécurité Sociale de 2017. Avec l'article 70 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2018, c'est une attaque frontale contre la garantie de nos droits collectifs puisqu'ils ne sont plus opposables à nos financeurs pour les établissements qui ont contracté un CPOM.

Les salariés du social et du médico-social subissent déjà depuis trop longtemps le gel des salaires ainsi que les conséquences de la déqualification du secteur et du non remplacement du personnel. Avec la mise au pas des associations dans le cadre des CPOM et la non opposabilité des droits collectifs aux financeurs, les salariés risquent de devenir encore plus la variable d'ajustement choisie par les employeurs pour assurer « leur obligation de résultats ».

C'est inacceptable !

Nous revendiquons :

- **Le financement du secteur social et médico-social à hauteur de ses besoins**
- **L'abrogation de l'article 70 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale et le maintien de l'opposabilité de tous les droits collectifs**
- **L'arrêt du détournement de nos cotisations sociales et le retour aux principes de la Sécurité Sociale de 1945 fondée sur les cotisations sociales**
- **L'augmentation générale des salaires, des minima sociaux et des retraites**
- **L'abrogation de la Loi Travail et des Ordonnances Macron-Pénicaud**

Le SDAS FO 75 invite ses sections à organiser des assemblées générales avec les salariés de leur association afin de préparer le rapport de force nécessaire à l'obtention de nos revendications.